

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une nouvelle unité de production de cognac sur partie Haut-Bagnolet à Cherves-Richemont du site existant "Bagnolet de la société Jas Hennessy & Co situé sur les communes de Cognac et Cherves-Richemont

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société Jas Hennessy & Co

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Marc Sorin, Directeur des Opérations

RCS / SIRET

9 0 5 6 2 0 0 3 5 0 0 0 1 4

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a) Installations classées pour la protection de l'environnement	Projet soumis à autorisation ICPE sous la rubrique 4755, et à déclaration pour les rubriques 1532, 1435. Projet soumis à autorisation IOTA rubrique 2.1.5.0. La capacité totale du site passera de 283 888 m ³ à 307 348 m ³ soit une augmentation de 23 460 m ³
39.a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Surface de plancher créée 24525 m ² , et une emprise au sol selon article R.420-1 CU de 34000 m ² . Implantation du projet dans la zone UX du PLU de la commune de Cherves Richemont

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Jas Hennessy & Co est spécialisée dans la production de cognac. Elle dispose de plusieurs sites de vieillissement, stockage, production, mise en bouteilles et expéditions de cognac. Le site Bagnolet (Bas-Bagnolet et Haut-Bagnolet) est implanté sur les communes de Cherves Richemont et Cognac. Ce site est déjà classé Seveso seuil haut au titre de la rubrique 4755. Haut Bagnolet accueille une unité de production (coupe) de cognac. Le projet consiste à créer une nouvelle unité de production (VSOP et XO) sur un terrain d'une surface d'environ 17 ha accolé au site existant. Cette nouvelle unité de production se compose de trois chais de stockage, d'une unité de production, une zone de déchargement des barriques pleines, une zone de chargement des barriques pleines, une zone de versage, une cuverie de stockage, une zone de stockage des barriques vides auxquels seront associés une zone de locaux sociaux (bureaux, réfectoire, loge gardien,...), une zone de dépotage des véhicules citernes, des parkings pour les véhicules légers (personnel et visiteurs) et voiries, un local sprinklage, des réserves d'eau pour la défense extérieure, un dispositif de gestion des eaux pluviales et incendie nécessaire au bon fonctionnement des installations, le tout implanté sur un terrain avoisinant les 19 ha. L'extension projetée est située sur un terrain appartenant à la société Jas Hennessy & Co anciennement occupé par des vignes. Ce terrain fait l'objet de plusieurs études permettant de faire un état initial avant implantation du projet. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement des activités de la société Jas Hennessy & Co.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de sécuriser la production de cognac de la société Jas HENNESSY&CO par l'ajout d'une deuxième unité de production (actuellement une seule existe) et d'augmenter la capacité de production afin de répondre à la demande du secteur et de conserver le leadership dans le domaine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les étapes des travaux concernant le projet sont définis ci-après

- Phase 1 (zone sud) :

Cette phase durera 36 mois (T2/2023 - T1/2026), les opérations consisteront en la réalisation des travaux pour la construction de la nouvelle unité de production, Chai 2, Chai 3, Expédition 2/3, Loge & Maison, Passerelles

- Phase 2/3 (zone nord) :

Cette phase durera 24 mois (T2/2026 - T1/2028), construction de la réception, annexe 1 et annexe 2.

- Phase 3 :

Cette phase durera 24 mois (T2/2028 - T1/2030), construction du chai 4 et expédition 3/4.

Les éléments visuels des phases sont joints en annexe au présent document

Le chantier nécessitera la mise en place d'une base vie et d'une zone de stockage des matériaux. Une zone déchets sera également mise en place.

Le trafic généré par le chantier se décompose comme suit :

- 100 PL/j pendant la phase de terrassement, puis 20 PL/j,
- 100 VL/j pendant la durée des travaux,

Par ailleurs, il est prévu un maximum de 250 personnes/j sur le chantier en 2025 (période la plus chargée).

De plus, compte tenu qu'une partie du site est en exploitation, le chantier sera complètement séparé de l'activité industrielle en cours.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, les nouvelles installations permettront l'emploi d'environ 220 salariés permanents. Le trafic estimé sera de 250 PL/j (réception/expédition/circulation interne site) et 500 VL/j (effectif maximum présent sur le site en simultané : environ 220 personnes). La vocation de ce projet consiste en la création d'une nouvelle unité de production de cognac (VSOP et XO). Les produits présents relèvent de la rubrique 4755 de la nomenclature des ICPE pour une capacité supérieure à 5000 tonnes dans un établissement relevant déjà du statut Seveso Seuil Haut. Le site disposera d'un réseau de récupération des eaux de vie enflammées équipé d'un bassin de rétention d'un volume de 8500 m³. Ce réseau disposera d'un bassin étouffoir dimensionné selon les règles de l'art. Un réseau EP est prévu avec un dimensionnement pour un événement de retour 30 ans. Le volume cumulé des bassins de régulation des eaux pluviales pour le projet sera de 5155 m³. Pour la partie eaux pluviales polluées (parking et voirie), un séparateur d'hydrocarbures sera installé. Les éléments de dimensionnement figurent en pièce 9 jointe au présent dossier. Le réseau eaux usées du projet sera raccordé sur le réseau d'assainissement collectif en limite sud-ouest de la parcelle.

Les chais respecteront les dispositions du cahier des charges Charente et disposeront de murs REI 240. Ils seront tous équipés de sprinklage dopés mousse. L'unité de production disposera en fonction des zones de mur REI 240 pour la partie cuverie ou REI 120 pour la partie versage et stockage des barriques vides. L'accès au site sera réalisé par la route de la bonde de l'étang. Il est prévu la mise en place d'un rond point (en accord avec le service gestionnaire de la voirie) au niveau de l'accès afin de limiter les risques de collisions.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire, à autorisation au titre des ICPE pour la rubrique 4755 et à déclaration au titre des rubriques 1532 et 1435, et à autorisation au titre des IOTA pour la rubrique 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Quantité d'eaux-de-vie stockée dans chaque chai	184 tonneaux de 350 hl soit 6440 m ³
Quantité d'eaux-de-vie présente dans l'unité de production	36 cuves 1150 hl soit 4140 m ³
Surface totale de plancher à construire pour les trois chais, l'unité de production et les annexes	La surface totale de plancher est de 24525 m ²
- Dimension d'un chai et surface des 3 Chais	72,42x40,2x19,66 (faitage) 8640 m ²
- Surface de l'unité de production	12375 m ²
- Autres surfaces (annexes, cuves sprinklage et défense extérieure, passerelles, loge...)	3510 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de la bonde de l'étang,
Bagnolet sur la commune de
Cognac, Haut-Bagnolet et Bas-
Bagnolet sur la commune de
Cherves- Richemont

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 19' 40" O Lat. 4 5° 43' 15" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site a fait l'objet d'une étude d'impact complète en 2015 et révisée en 2021 suite à la demande d'extension des 8 chais H5 à H12. Cette étude a été jointe à la demande dans le porter à connaissance déposé en décembre 2021.

Par ailleurs, Le site a fait l'objet d'une étude d'impact en 2020 dans le cadre de la demande de modification du PLU de la commune de Cherves-Richemont afin de modifier la destination de la zone concernée par le projet et de la rendre compatible avec le projet. Passage de zone Agricole en zone UX dans le PLU de la commune.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cherves-Richemont n'est pas concernée par le PPRI de la vallée de la Charente en aval de l'agglomération d'Angoulême (secteur de TRIAC-LAUTRAIT à SAINT-LAURENT-DE-COGNAC). Les communes de Cherves-Richemont et Cognac sont couvertes par le plan de prévention des risques technologiques de la société Jas Hennessy & Co approuvé par arrêté préfectoral du 8 juillet 2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Diagnostic sol en cours de réalisation afin de réaliser un état initial avant mise en oeuvre du projet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté en zone de répartition des eaux au titre de l'article R.211-71 du Code de l'Environnement soit le bassin de la Charente. Toutefois, l'activité n'est pas consommatrice d'eau autre que pour les sanitaires et les besoins du personnel présent sur place pendant la journée de travail.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cherves-Richemont est située dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau de Coulonges (arrêté du 31/12/1976) qui couvre une large partie du département de la Charente.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2km du site Natura 2000 "Vallée de la Charente entre Angoulême Et Cognac et ses principaux affluents".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux du site seront dans la mesure du possible réutilisés en l'état ou après traitement (étude en cours) pour la réalisation de merlons, de remblais ou de plateformes. En cas d'apports complémentaires, ils seront issus de sites locaux et seront accompagnés d'une fiche technique dédiée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'un diagnostic écologique 4 saisons réalisé entre juillet 2019 et avril 2022. Les éléments de synthèse figurant dans le rapport de diagnostic feront l'objet d'une prise en compte par la société Jas Hennessy & Co dans le cadre du projet par la mise en place de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation. Le rapport de diagnostic est joint en pièce annexe
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implanté sur une zone UX du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cherves-Richemont. Cette zone a fait l'objet d'une mise en compatibilité pour pouvoir accueillir le projet. Cette partie a fait l'objet d'un arrachage des vignes qui occupaient la majeure partie de la surface du terrain. Une grande partie du projet sera occupé par des espaces verts (92 030 m2 soit 50% de la surface de terrain dédié au projet), alors que précédemment 10 ha de la surface était occupé par des vignes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une mise à jour de l'étude de dangers existante du site est réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter (ICPE). Les résultats montrent que certains scénarios ont des effets externes au site, mais que la mise en place de mesures de maîtrise des risques permet de contenir les zones d'effets à l'intérieur des limites d'exploitation du site. Ce document sera transmis à la DREAL
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la délimitation des zones de sismicité du territoire français définies dans le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010, le site se trouve en zone de sismicité 3 (modéré).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant sa phase d'exploitation, les nouvelles installations permettront l'emploi d'environ 220 salariés permanents. Le trafic estimé sera de 250 PL/j (réception/expédition/circulation interne site) et 500 VL/j (effectif maximum présent sur le site en simultané : environ 220 personnes)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Candélabres pour l'éclairage extérieur, bornes basses pour les cheminements piétons.</p> <p>20 Lux pour l'éclairage des parcs de stationnement extérieur, des cheminements et des entrées aux bâtiments.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le processus naturel de Vieillissement des eaux-de-vie stockées en barriques génère une évaporation naturelle d'alcool appelée la "part des anges". Ces émissions sont non dangereuses (pas d'impact sur l'atmosphère) et faibles (moins de 2 % par an).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides engendrés par le projet concerne uniquement les eaux pluviales. Celles-ci sont récupérées par un réseau dédié et dimensionné pour répondre à un événement de retour 30 ans. Le rapport joint en annexe montre les différentes hypothèses prises et principes de solutions mises en oeuvre pour respecter l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En cas de déversement accidentel dans les zones accueillant les activités de manipulation ou de stockage d'eaux-de-vie et de cognac, ces dernières sont équipées de réseaux de récupération des effluents qui sont acheminés vers un bassin de rétention étanche sur le site correctement dimensionné. Le volume de ce bassin est de 8500 m3.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En préalable à la réalisation du projet, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cherves-Richemont a fait l'objet d'une mise en compatibilité afin de procéder à la modification du plan de zonage de la commune. La zone sur laquelle l'implantation du projet est prévue, est une zone UX, ce qui la rend compatible avec le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet sera construit dans la continuité du site existant, tous les espaces libres seront végétalisés, une notice paysagère spécifique a été rédigée afin d'accompagner le permis de construire.

Le projet ne prévoit pas d'abattage d'arbres existants, si toutefois c'était le cas, ces derniers seraient abattus en dehors de la période de nidification des oiseaux (entre septembre et février selon le rapport de diagnostic écologique).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des réponses apportées aux questions du formulaire, nous estimons que ce projet pourrait être dispensé d'une évaluation . En effet, ce dernier a fait l'objet d'une étude d'impact en 2015 complétée en 2021 pour la création des nouveaux chais H5 à H12. Par ailleurs, dans le cadre de la demande de mise en compatibilité du PLU pour la zone occupée par le projet d'extension de "Haut-Bagnolet", une déclaration de projet a été réalisée par la communauté d'agglomération du GRAND COGNAC. Plusieurs mesures de maîtrises (incendie et effluents accidentels) sont prises en compte dès la conception du projet. De plus, Le site "Bagnolet" est certifié ISO 14001 système de management de l'environnement depuis 1998. L'ensemble des aspects et des impacts environnementaux générés par les activités de vieillissement d'eaux-de-vie en barriques et la production de cognac est maîtrisé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pièce 7 - Phasage du projet Pièce 8 - Diagnostic écologique Pièce 9 - Rapport Hydro Invest - Gestion des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

COGNAC

le,

9 Dec 2022

Signature

Société JAS HENNESSY & CO

Société Anonyme

Au capital de 16.588.000 Euros

Rue de la Rigionne

16100 Cognac - France

905 620 035 RCS Angoulême

